



RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

**Direction Générale des Transports, de la
Mobilité et des Grands Equipements**

REUNION DU COMITE DE PARTENAIRES REGIONAL

(PREVUE PAR LA LOI D'ORIENTATION DES
MOBILITES)

MARDI 7 MARS 2023

COMPTE-RENDU

Liste des participants :

Associations d'usagers :

- Madame Jeanine DRAY, APF (excusée)
- Madame Christelle HAON, APF (excusée)
- Madame Ophélie PAUTOT, FNAUT(excusée)
- Monsieur Jean-Michel PASCAL, FNAUT (présent)
- Monsieur Frédéric LAUGIER , FNAUT (excusé)
- Madame Anne-Marie TABUTAUD , CLCV (excusée)
- Monsieur André IMBERT, CLCV (excusé)
- Monsieur Patrick HAUTIERE, CLCV (excusé)
- Madame Françoise COLARD, UFC (excusée)
- Monsieur Denis JACOB, UFC (excusé)
- Monsieur Christian OZIOL, UFC (excusé)
- Madame Claudie SAMPIETRO, UFC (excusée)

Associations d'employeurs :

- Madame Fabienne GASTAUD-DAVID, CCRI (excusée)
- Monsieur Laurent AMAR, CCRI (excusé)
- Madame Florence SAUTEJEAU, UTP (excusée)
- Madame Stéphanie LOPEZ D'AZEVEDO, UTP (excusée)
- Monsieur Jean-Paul LIEUTAUD, FNTV (excusé)
- Madame Christine BURLE, FNTV (présente)
- Monsieur Didier LONG, MEDEF (excusé)
- Madame Karine CAZETTES, MEDEF (excusée)
- Madame Sylvie GALEA, CPME SUD (excusée)
- Madame Evelyne NOUCHI, CPME SUD (excusée)

Habitants tirés au sort :

- Monsieur Mathis DISCHERT (présent)
- Monsieur Frédéric ESPINASSE (excusé)
- Monsieur Yanice GUIGOU (excusé)

- Madame Sophie BAJOLET (excusée)
- Madame Audrey WIRTZ (*connectée en début de séance mais a dû quitter la séance en raison des répercussions liées au mouvement de grève du jour*)
- Madame Josépha MILLE (présente)
- Madame Stella MALE MORET (excusée)
- Madame Mila MISSUD (excusée)
- Monsieur Virgile DONATI (excusé)
- Monsieur Samuel ROGRON (excusé)

Pour la Région : (étaient présents)

- Jean Pierre SERRUS, Président du Comité des Partenaires régional, Vice-Président en charge des transports et de la mobilité durable
- Yannick LLORET, Conseiller du Président
- Victor ALONSO, Directeur Général des Transports et Grands équipements
- Grégory VENDEVILLE, Directeur des Transports Scolaires et Interurbains
- Guillaume LALANGE, Directeur adjoint des Transports Scolaires et Interurbains
- Corinne MERAND LEPRETRE, cheffe de Service du Réseau Transport du 04-05
- Véronique FRANCESCHETTI, cheffe de Service du Réseau Transport du 06
- Fabien LOZACH, chef de Service du Réseau Transport du 83
- Françoise AUTRIC, cheffe de projet DGA Autorité Organisatrice de la Mobilité
- Valérie VERNISSE, cheffe de projet Animation Mobilités et Territoires 04.05
- Nathalie PEINADO, cheffe de projet loi Animation Mobilités et Territoires 83-06
- Emmanuelle PAING, cheffe de projet loi Animation Mobilités et Territoires 13-84
- Sylvie PEUZIN, chargée de mission, service des Transports Express Régionaux (TER)

Introduction faite par Monsieur SERRUS, Président du Comité des Partenaires régional, Vice-Président en charge des transports et de la mobilité durable :

Approbation du compte rendu du précédent Comité de Partenaires Régional (COPART) du 13 décembre 2022. Rappel du contenu et demande de l'avis des participants. Le compte rendu est adopté.

Présentation de l'ordre du jour et appel des présents

Ordre du jour du comité des partenaires régional (COPART régional) :

- Information relative au transfert des services de transports routiers régionaux à la communauté de communes du Briançonnais
- Sensibilisation sur le cadre d'organisation de la Mobilité

Monsieur Jean-Pierre SERRUS rappelle que cette réunion est réalisée dans le cadre du déploiement des dispositifs LOM (loi d'orientation des mobilités), réunissant des acteurs de la Région et des habitants (usagers ou pas). L'objectif de ce comité est de réfléchir ensemble sur certains sujets, tout en partageant des orientations sur la façon de se déplacer. La Région est attachée à l'intermodalité. La réunion de ce jour portera dans un premier temps sur une information relative au transfert de services de transports routiers régionaux à la communauté de communes du Briançonnais, suivi par un second temps d'acculturation sur un référentiel commun.

Point 1 : Présentation du transfert de services de transports routiers régionaux à la communauté de communes du Briançonnais par Valérie VERNISSE

Le Briançonnais est un territoire très touristique, comportant beaucoup d'acteurs économiques privés qui avec les collectivités proposaient une grande diversité d'offres de transport en commun. La communauté de communes a souhaité simplifier l'offre. Elle a réalisé un Plan de Mobilité simplifié, au terme duquel ce transfert (2 lignes régulières de car et 10 lignes scolaires) a été jugé opportun. Une délibération a été prise ce jour en conseil communautaire et à la Région en Commission Permanente du mois de mars pour une mise en service en septembre 2023. Les modalités de partenariat et de transfert feront l'objet d'une convention. La communauté de communes du Briançonnais a créé une marque : le réseau ALTIGO. Le Pays des Ecrins, communauté de communes voisine envisage aussi un transfert dans les prochaines années.

Monsieur Jean Pierre SERRUS précise que sur les 6 départements, les communautés de communes qui ont pris la compétence mobilité peuvent demander le transfert des services de transports routiers régionaux présents sur leur territoire à tout moment. Chaque fois que la cartographie des compétences évoluera, une information du COPART sera faite. Pas de question.

Monsieur Jean Pierre SERRUS conclut en évoquant la rencontre avec le Président Monsieur MURGIA qui aura lieu cette semaine. La Région restera très active sur le territoire du Briançonnais, sur les différents sujets dont la gare TER et les lignes expresses régionales qui seront coordonnées avec le réseau de la communauté de communes.

Point 2 : Sensibilisation sur le cadre d'organisation de la Mobilité par Emmanuelle PAING (présentation jointe en complément de ce compte rendu)

Pas de question sur les compétences de la Région.

Monsieur Jean Pierre SERRUS explique que les décisions se prennent en assemblée plénière avec les 123 conseillers régionaux. La fin de mandat est prévue en 2028 (mandat rallongé en raison des présidentielles en 2027, il ne peut y avoir la même année ces 2 élections). Le Président de Région a choisi 15 Vice-Présidents. Il existe un grand nombre de commissions, où sont représentées les grandes délégations : lycées, Europe, aménagement territoire, transports et mobilité, agriculture...

La Région compte 5 millions d'habitants et le budget est de plus de 2, 8 milliards d'euros.

Questions posées :

Diapo budget

1. Quel est le seuil pour être communauté d'agglomération, en communauté de communes ou en Métropole ?
2. Quelles sont les dépenses sèches pour la Région ? Est-ce que l'Etat contribue et est-ce que l'Etat compense les dépenses transférées en matière de transport ?
3. Combien l'Etat continue à verser en matière de transport ?

Diapo prise de compétences

4. Quel est le cas de Digne ?

Diapo que recouvre cette compétence mobilités en Région Sud ?

5. Remarque de Mr PASCAL qui précise que lorsqu'il prend le train, il ne considère pas qu'il coûte à la collectivité. Il ne souhaite pas qu'il soit dit qu'il coûte 7 euros que la Région subventionne. Le public qui utilise les transports en commun ne sont pas sur les routes.

6. Concernant la ligne Chemins de fer de Provence, quel est son financement vu son statut particulier ?
7. Sur le projet entre Digne et Auban l'impression est qu'ils n'arriveront pas à faire cela tout seul. Est-ce que la Région peut intégrer le tour de table ?

Réponses Région :

Diapo budget

1. 50 000 habitants pour le seuil en communauté de communes à communauté d'agglomération et 500 000 habitants pour le seuil de communauté d'agglomération à Métropole [400 000 dans aire urbaine de plus de 650 000 habitants]
2. Pour la Région il y a 480 millions d'euros de dépenses sèches. Il existe une spécificité du budget transport : on additionne des "choux et des carottes". En effet, la Région verse à la SNCF des charges et des recettes. Le coût net des dépenses-recettes est très élevé. L'Etat a transféré à l'année N-1 mais depuis il y a eu beaucoup d'évolution. La dotation au moment du transfert se dévalue.
3. Le montant n'est plus fléchi. Il est inclus dans le cadre de la dotation et c'est donc globalisé. Les services départementaux ont été transférés et la compétence régionale est aujourd'hui un cumul de services. Les départements n'ont plus que le transport des élèves et étudiants porteurs de handicap. Ce transfert a permis d'enlever un échelon d'autorité organisatrice.

Diapo prise de compétences

4. C'est une communauté d'agglomération, qui est de fait, compétente sur son territoire. Au total le territoire régional compte 52 intercommunalités. La Région est à la fois autorité régionale et depuis la loi LOM elle est autorité organisatrice locale par substitution sur quelques communautés de communes qui n'ont pas pris la compétence mobilité (15 en région Sud). Puis la Région est Chef de file de la mobilité. Ce qui nécessite de faire beaucoup de coordination. La LOM crée un nouveau périmètre : les bassins de mobilité sur lesquels le COPART s'est prononcé lors d'une séance précédente.

Diapos que recouvre cette compétence mobilités en Région Sud ?

5. Un complément : le Pass ZOU Etudes ! concerne environ 113 000 abonnés. Il y a une grande volonté de donner à chaque territoire la meilleure offre dans un souci d'équité et de transition écologique. Le second éclairage est celui du service public : il n'y a pas de privatisation lorsqu'il y a ouverture à la concurrence (issue de la réglementation européenne). L'institution régionale décide des services et des tarifs. Il y a un budget correctif de 7 euros de la Région quand l'utilisateur paie 1 euro.
6. Il doit être rappelé que la Région investit sur les infrastructures dont elle n'est pas propriétaire, car gérées par SNCF réseau (voie) et SNCF Gare et connexion (gares). Des rendez-vous importants sont prévus sur le déploiement de la loi LOM et pour réunir l'ensemble des élus des autorités organisatrices sur un travail de concertation. Monsieur SERRUS précise qu'il va se rendre dans les EPCI, entre autres pour expliciter la mise en place des comités de bassin et initier le travail de collaboration. D'ores et déjà un travail de collecte et d'échange est en cours, afin de définir les thématiques à travailler ensemble
7. Il s'agit d'une opération pilote puisque cette ligne n'est plus circulée. L'agglomération recherche une solution et un modèle. La Région est attentive, avec une vision opérationnelle et prospective. Il y a beaucoup d'envies et de projets mais il peut y avoir aussi des contraintes techniques, avec par exemple un contexte industriel à prendre en compte.

Mr Jean-Pierre SERRUS apporte des compléments sur des sujets d'actualité. La Région lance une réflexion pour développer un service régional de covoiturage ou en partenariat, en particulier en zone montagneuse ou peu dense. La Région travaille également sur un schéma de la logistique (dans l'objectif est la réduction de 55% des émissions de gaz à effet de serre). Elle intervient sur le vélo et coordonne les itinéraires touristiques dans le cadre de son rôle de chef de file. La Région est également en cours de consultation sur un service de billetterie et de réservation, système de prédiction faisant appel à l'intelligence artificielle. Enfin, une pré information : en 2021 après avoir confié 1/3 de la part des réseaux ouverts aux acteurs privés, nous avons informé sur un lancement de consultation sur 2 autres lots en février avec une ouverture à la concurrence en 2024, pour mise en œuvre en 2029-2030.

La réunion est clôturée à 19h08 sur les remerciements de Mr Jean-Pierre SERRUS.
Réservation de la date du 14 juin pour le prochain COPART Régional.